



+ clermont
auvergne
métropole

INFOS PRATIQUES
document à conserver

COMMUNE DE ROMAGNAT
SERVICE EDUCATION / JEUNESSE

■ LES ECOLES

Rentrée scolaire : **mardi 1^{er} septembre 2026**

Début des vacances d'été : **samedi 3 juillet 2027**

Ecole Jacques-Prévert

Adresse	Avenue de la République	
Horaires	Maternelle 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30	
	Elémentaire 8 h 30 à 12 h 14 h à 16 h 30	

Ecole Louise-Michel

Adresse	Avenue des Pérouses	
Horaires	Maternelle 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30	
	Elémentaire 8 h 30 à 11 h 50 13 h 50 à 16 h 30	

Ecole Boris-Vian

Adresse	Rue de l'Ecole - Saulzet-le-Chaud	
Horaires	9 h à 12 h	13 h 40 à 16 h 40

■ LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Inscriptions et renseignements

- **Par internet sur le site du portail famille** : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieRomagnat63540/accueil>
- **Par mail** : portail.famille@ville-romagnat.fr
- **Par téléphone** au 04 73 62 79 51 (secrétariat Education-Jeunesse)
- **En mairie** : secrétariat Education-Jeunesse

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

- **Sur le site internet** : www.mairie-romagnat.fr

Sans assurance, l'enfant ne pourra pas fréquenter les activités péri et extrascolaires.

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires ou de santé doivent bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Prendre contact avec le médecin traitant ou la Protection Maternelle Infantile (PMI). Dans l'attente du PAI, un certificat du médecin sera exigé pour le jour de la rentrée scolaire selon les conditions définies par le règlement intérieur. A défaut, l'enfant ne pourra pas accéder aux service péri et extrascolaires.

Encadrement et activités

L'accueil périscolaire est encadré par une équipe d'animation professionnelle composée des agents d'école, des Atsem et d'animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, CQP animateur périscolaire).

Dans chacune des écoles élémentaires et maternelles, les enfants inscrits aux temps périscolaires sont pris en charge avant et après la classe.

■ LES JOURS D'ECOLE

Accueil du matin : activités individuelles calmes (dessin, coloriage, jeux de société...)

Pause méridienne : temps de repas et de détente. Après et avant le déjeuner, les enfants jouent à l'extérieur ou en salle d'activité (selon la météo).

Pedibus /minibus : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Accueil du soir : diverses activités en extérieur et en intérieur (selon la météo).

Etude : les enfants font leurs devoirs seuls et sont surveillés par un animateur.

Ecole	Jacques-Prévert	Louise-Michel	Boris-Vian
Matin	7 h 30 à 8 h 20	7 h 30 à 8 h 20	de 7 h 30 à 8 h 50
arrivée échelonnée	Salle périscolaire Signalez votre présence devant le portail installé à droite	Salle périscolaire Sonnez à la porte d'entrée de l'école à votre arrivée.	Salle périscolaire Signaler votre présence devant le visiophone installé à gauche du portail principal de la cour de récréation

Ecole	Jacques-Prévert	Louise-Michel	Boris-Vian
Pause méridienne	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 12 h à 14 h	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 11 h 50 à 13 h 50	12 h à 13 h 30
Soir <i>départ échelonné</i>	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école élémentaire.	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école élémentaire.	16 h 40 à 18 h 00 Cour de récréation ou dans la salle périscolaire
Pedibus/Minibus	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 40 à 17 h
Etude pas de départ échelonné	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30
Téléphone	06 83 06 81 81 message ou SMS	07 83 38 00 22 message ou SMS	06 70 08 80 88 message ou SMS

■ LE PEDIBUS / MINIBUS

Un convoyage gratuit est organisé par le service Education/jeunesse pour permettre aux enfants de se rendre de leur école à des activités proposées par des associations partenaires.

Ecoles Jacques-Prévert et Louise-Michel : pédibus de 16 h 30 à 17 h

Les enfants encadrés rejoignent à pied les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Ecole Boris-Vian : minibus de 16 h 40 à 17 h (mise en place à partir de deux enfants inscrits par jour)

Les enfants empruntent un minibus pour rejoindre les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

Comment fonctionne le pedibus/minibus ?

La famille inscrit l'enfant à une activité AUPRES DE L'ASSOCIATION en précisant si l'enfant utilisera le pedibus/minibus ou ira à l'activité par ses propres moyens.

A la fin de l'activité, la famille vient chercher l'enfant dans les locaux de l'association.

La liste des activités proposées par les associations partenaires sera communiquée au mois de juin.

■ LE MERCREDI

L'accueil a lieu allée Marie-Marvingt (espace Bernard-Brajon) **de 7 h 30 à 18 h.**

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Louise-Michel entre 12 h et 13 h.

Les enfants sont répartis en trois groupes : maternelles, moyens, grands.

L'accueil a lieu à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Les formules et les horaires

Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.

Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 7 h 30 à 9 h	de 17 h à 18 h
Mercredi matin sans repas	de 7 h 30 à 9 h	de 11 h 45 à 12 h 30
Mercredi matin avec repas	de 7 h 30 à 9 h	de 13 h 15 à 13 h 30
Mercredi après-midi avec repas	de 11 h 30 à 12 h	de 17 h à 18 h
Mercredi après-midi sans repas	de 13 h 15 à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu... Pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	07 83 91 01 00 ou 04 73 62 79 90 laisser un message ou par SMS	

Le déroulement de la journée

- 7 h 30/ 9 h Arrivée échelonnée des enfants
- 9 h/11 h 30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11 h 45/13 h Départ et repas au restaurant de l'école Louise-Michel
- 13 h 15 /14 h 15 Temps calme / sieste des maternels à partir de 13 h 30
- 14 h 15 / 17 h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17 h /18 h Départ échelonné des enfants

Les animations proposées sont adaptées sur la journée en fonction de l'âge des enfants et ajustées selon la météo.

■ LES VACANCES

L'accueil a lieu allée Marie-Marvingt (Espace Bernard-Brajon) **de 8 h à 18 h.**

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Louise-Michel entre 12 h et 13 h.

Les enfants sont répartis en quatre groupes : maternelles, moyens, grands et ados

L'accueil a lieu à la journée. **Pour les moins de 6 ans**, l'accueil est possible à la demi-journée **sans repas.**

Les formules et les horaires

**Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.
Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.**

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 8 h à 9 h 30 (plus de 14 ans : jusqu'à 10 h)	de 17 h à 18 h
Matin sans repas (- 6 ans)	de 8 h à 9 h30	de 11 h 45 à 12 h 15
Après-midi sans repas (- 6 ans)	de 13 h 15 à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu...et pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	07 83 91 01 00 ou 04 73 62 79 90 laisser un message ou par SMS	

Le déroulement de la journée

- 8 h / 9h30 Arrivée échelonnée des enfants
- 9h30/11h30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11h45/13h Départ et repas au restaurant de l'école Louise-Michel
- 13h /14h Temps calme / sieste des maternelles de 13 h 30 à 15 h
- 14h / 17h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17h /18h Départ échelonné des enfants

Le calendrier

Ce calendrier est susceptible d'être modifié. En cas de modification des jours d'ouverture, les familles seront informées.

Pendant la fermeture (vacances de Noël), les enfants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs d'Aubièrre (dans la limite des places disponibles).

Vacances	Date d'ouverture de l'accueil de loisirs	Date d'ouverture des lignes (portail famille)	Date limite d'inscription
Automne	Lundi 19 octobre au vendredi 30 octobre 2026	Lundi 28 septembre 2026	Dimanche 11 octobre 2026
Noël	Lundi 21 au jeudi 31 décembre 2026	Accueil cantonal (Aubièrre)	
Hiver	Lundi 15 au vendredi 26 février 2027	Lundi 25 janvier 2027	Dimanche 7 février 2027
Printemps	Lundi 12 au vendredi 23 avril 2027	Lundi 22 mars 2027	Dimanche 4 avril 2027

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont différents pour les familles résidant à Romagnat et les familles ne résidant pas à Romagnat.

Ils dépendent du quotient familial (CAF ou MSA) de la famille.

Ils sont composés :

- d'une cotisation annuelle perçue lors de la première utilisation d'un service
- du coût de la prestation : repas, garderie du matin ou du soir

Les factures sont émises chaque mois (vers le 5), mises à disposition sur le portail famille et exigibles le 5 du mois suivant.

Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique, chèques, espèces (en mairie), carte bancaire (sur le portail famille). Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés uniquement pour le paiement des prestations relatives aux **vacances**. Les tickets CESU sont acceptés exclusivement **pour les enfants de moins de 6 ans** et pour le paiement des prestations suivantes : accueil périscolaire (matin et soir), accueil du mercredi et des vacances.

Les tarifs des services périscolaires (au 1er juillet 2022)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Repas	1,00	2,02	2,21	2,62	2,82	3, 10	4,13	4,31
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
ALSH périscolaire soir / étude	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
RESIDENTS NON -ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Repas	1,54	3,02	3,32	3,93	4,23	4,64	6,20	6,46
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73
ALSH périscolaire soir / étude	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73

Les tarifs du mercredi (au 1er juillet 2022)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Journée complète	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
1/2 journée sans repas	2,07	3,44	3,80	4,49	4,83	5,30	7,07	7,88
1/2 journée avec repas	3,51	5,83	6,42	7,59	8,17	8,97	11,96	13,65
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Journée complète	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
1/2 journée sans repas	3,11	5,18	5,70	6,73	7,24	7,96	10,59	11,81
1/2 journée avec repas	5,25	8,75	9,62	11,38	12,25	13,45	17,93	20,48

Les tarifs des vacances (au 1er juillet 2022)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Journée complète	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
Forfait 5 jours	25,45	42,45	46,70	55,15	59,40	65,20	86,95	89,25
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	9,90	16,45	18,10	21,35	23,00	25,25	33,70	36,75
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Journée complète	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
Forfait 5 jours	38,20	63,65	70,00	82,75	89,10	97,80	130,40	133,90
Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)	14,80	24,65	27,10	32,10	34,55	37,90	50,55	55,15